

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 7 mai 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Mathieu Perreault-Soucy, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
 - 5.3 Rapport du maire sur la situation financière - Exercice 2023
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Bilan 2023 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 7.1 Avis d'adoption - Règlement 414-2023 abrogeant le règlement 408-2023 relatif à la tarification pour les biens et services municipaux
8. Ressources humaines
 - 8.1 Embauche - Animateurs de camp de jour - 2024
 - 8.2 Changement au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville
 - 8.3 Changement au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville
9. Demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation Volet 4 du FRR 2024-2025
 - 9.1 Autorisation de signature relativement à la demande d'aide financière pour les projets locaux de vitalisation 2024-2025
 - 9.2 Appui au projet présenté relativement à la demande d'aide financière pour les projets locaux de vitalisation 2024-2025
10. Octroi de contrat - Achat de mobilier urbain (FRR volet 4 - Parc intergénérationnel)
11. Octroi de contrat - Vidange de la fosse septique du SP3
12. Octroi de contrat - Construction et installation d'un abri pour le marqueur de baseball (PSISRPE)
13. Octroi de contrat - Installation de lumières dans le stationnement du chalet des loisirs (PSISRPE)
14. Achat - Filet de protection pour le terrain de baseball (PSISRPE)
15. Construction d'un terrain de basketball et hockey balle (PSISRPE)
16. Octroi de contrat - Réparation de la génératrice à la station de surpression
17. Achat - Douche oculaire pour la station de surpression
18. Achat - Enseignes pour les bâtiments municipaux
19. États financiers 2023 - RLNO
20. Demande d'autorisation - Installation de caches pour le Géocaching à Parisville
21. Demande citoyenne - Ouverture de la route Saint-Onge sud en période hivernale
22. Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
23. Rapport des élus
24. Correspondances
25. Varia
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

69-05-24

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

70-05-24

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 2 avril 2024 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 29 233.68\$, incluant les revenus de perception.

71-05-24

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Avril 2024

- FOURNISSEURS: 78 726.85 \$
- SALAIRES: 19 743.69 \$

ADOPTÉE

5.3. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE - EXERCICE 2023

Le rapport du maire sur la situation financière de l'exercice 2023 est déposé au conseil, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

72-05-24

6.1. BILAN 2023 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la stratégie québécoise d'économie d'eau potable mise en place par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville doit déposer un bilan annuel de sa stratégie d'économie d'eau potable visant à réduire la consommation d'eau et sensibiliser les usagers à la valeur de cette ressource collective;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de ce bilan de l'année 2019 et qu'il a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité de Parisville a déposé officiellement le bilan annuel 2023 de sa stratégie d'économie d'eau potable en date du 30 avril 2024 et s'engage à respecter son plan d'action en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie québécoise.

ADOPTÉE

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

73-05-24

7.1. AVIS D'ADOPTION - RÈGLEMENT 414-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 408-2023 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 avril 2024 par Jean-François Bienvenue, conseiller #3, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 414-2024 abrogeant le règlement 408-2023 relatif à la tarification des biens et services municipaux soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

8. RESSOURCES HUMAINES

74-05-24

8.1. EMBAUCHE - ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR - 2024

Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller #3, se retire de la discussion et de la prise de position concernant l'embauche des animateurs/animateuses pour la saison estivale 2024 par conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE madame Ariane Bienvenue et monsieur Arnaud Depot ont manifesté leur désir de reprendre leur poste d'animateur(trice) de camp de jour pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT QUE 3 animateurs sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'affichage du poste d'animateur(trice) à combler;

CONSIDÉRANT QU'UN processus d'embauche a dûment été complété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'embaucher, pour l'animation du camp de jour estival 2024 de Parisville:

- madame Sarah-Lee Aubé
- madame Ariane Bienvenue
- monsieur Arnaud Depot

Aux taux salariaux prévus au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville. Toutefois, hormis le taux salarial, l'étudiant n'est pas visé par ce recueil.

ADOPTÉE

75-05-24

8.2. CHANGEMENT AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT l'adoption le 5 décembre 2023 de la dernière modification au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville en vertu de la résolution # 183-12-23;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la visite annuelle de la conseillère en santé/sécurité de la mutuelle de prévention, des recommandations ont été mentionnées;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle approche est souhaitée par la mutuelle de prévention en ce qui a trait à la politique de prévention de la violence, du harcèlement et de la discrimination en milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mettre à jour sa politique afin d'y inclure l'aspect de la violence en milieu de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver les modifications apportées au *Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville*.

ADOPTÉE

76-05-24

8.3. CHANGEMENT AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé en mai 2024 l'augmentation du salaire minimum (taux horaire) de 0.50 \$, le rendant maintenant à 15.75 \$;

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de majorer l'échelle salariale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications doivent être apportées au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont été présentées au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'effectuer la majoration du salaire minimum pour les postes d'animateur(trice) de camp de jour et emplois étudiants inclut dans l'échelle salariale des employés municipaux au 7 mai 2024.

S'il y a lieu, le directeur général est autorisé à effectuer les ajustements de paiements rétroactifs au 1^{er} mai 2024.

ADOPTÉE

9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION VOLET 4 DU FRR 2024-2025

77-05-24

9.1. AUTORISATION DE SIGNATURE RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige d'avoir un représentant autorisé afin de présenter et signer tous les documents en lien avec la demande Aide financière pour des projets locaux de vitalisation Volet 4 du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Renaud Labrecque agit à titre de directeur général pour la Municipalité de Parisville;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser monsieur Renaud Labrecque à signer tout document nécessaire pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la demande d'aide financière pour les projets locaux de vitalisation 2024-2025.

ADOPTÉE

78-05-24

9.2. APPUI AU PROJET PRÉSENTÉ RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION 2024-2025

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet de revitalisation de la piste cyclable par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE ce projet respecte les exigences présentées dans le formulaire initial de demande d'aide financière pour les projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nous permettra de remettre en valeur et faire profiter à l'ensemble des Parisillois un endroit sécuritaire et adapté aux besoins actuels de transport durable;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'entretien de l'éclairage deviendront moindres à moyen et long terme pour la Municipalité de Parisville en raison d'un éclairage au LED;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est nécessaire pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Renaud Labrecque agit à titre de directeur général pour la Municipalité de Parisville;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'appuyer la demande d'aide financière présentée par le directeur général, monsieur Renaud Labrecque, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement aux projets locaux de vitalisation Volet 4 du Fonds des régions et ruralité..

ADOPTÉE

79-05-24

10. OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE MOBILIER URBAIN (FRR VOLET 4 - PARC INTERGÉNÉRATIONNEL)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une promesse d'aide financière en 2023 dans le cadre de l'aide aux projets locaux de vitalisation du volet 4 du fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé entre la municipalité et le ministère en date du 11 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour engager des dépenses est le 20 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a terminé la démolition du 975 route principale Ouest et qu'il est maintenant possible de débiter les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le mobilier urbain peut être acheté avant la fin des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De confirmer l'achat chez U-LINE de 6 bancs pour le parc intergénérationnel pour un montant de 5 077.80\$ taxes incluses.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire Projet de parc intergénérationnel.

ADOPTÉE

80-05-24

11. OCTROI DE CONTRAT - VIDANGE DE LA FOSSE SEPTIQUE DU SP3

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la vidange de la fosse septique du SP3 pour éviter tout bris et assurer le bon fonctionnement des pompes;

CONSIDÉRANT les 2 soumissions reçues:

- Solutions environnementales 360..... 3 760.40\$ taxes incluses
- Gestion Belle-Rivière inc. 2 184.53\$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de l'entreprise Gestion Belle-Rivière inc. pour la vidange de la fosse septique du SP3 pour un montant de 2 184.53\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

81-05-24

12. OCTROI DE CONTRAT - CONSTRUCTION ET INSTALLATION D'UN ABRI POUR LE MARQUEUR DE BASEBALL (PSISRPE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une promesse d'aide financière dans le cadre du programme PSISRPE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en mesure d'améliorer de façon significative les plateaux sportifs par la mise en place d'un abri pour les marqueurs lors des parties de baseball qui pourrait aussi être utilisé par le camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en mesure d'inclure cette dépense à l'intérieur de l'aide financière reçue dans le cadre du PSISRPE;

CONSDIÉRANT les soumissions reçues;

- Construction Pérusse inc..... 10 290.26 \$ taxes incluses
- Construction Jean-Pier Cloutier 5 058.90\$ taxes incluses
- Les Cabanons Lapierre inc..... 4 478.28\$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de l'entreprise Les cabanons Lapierre inc. pour un montant de 4 478.28\$ taxes incluses.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire Projet de réfection et d'amélioration des terrains sportifs.

ADOPTÉE

82-05-24

13. OCTROI DE CONTRAT - INSTALLATION DE LUMIÈRES DANS LE STATIONNEMENT DU CHALET DES LOISIRS (PSISRPE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une promesse d'aide financière dans le cadre du programme PSISRPE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en mesure d'améliorer de façon significative la qualité et la sécurité des plateaux sportifs par la mise en place d'un éclairage de meilleure qualité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en mesure d'inclure cette dépense à l'intérieur de l'aide financière reçue dans le cadre du PSISRPE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De procéder à l'ajout de 6 projecteurs sur les poteaux existants.

D'octroyer le contrat à l'entreprise Normand Côté entrepreneur électricien inc. au montant de 2 972.10\$ taxes incluses.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire Projet de réfection et d'amélioration des terrains sportifs.

ADOPTÉE

83-05-24

14. ACHAT - FILET DE PROTECTION POUR LE TERRAIN DE BASEBALL (PSISRPE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une promesse d'aide financière dans le cadre du programme PSISRPE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en mesure d'améliorer de façon significative la qualité et la sécurité des plateaux sportifs par la mise en place d'un filet de protection près du 3e but de baseball afin de limiter les accidents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en mesure d'inclure cette dépense à l'intérieur de l'aide financière reçue dans le cadre du PSISRPE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De confirmer l'achat d'un filet protecteur d'une dimension de 4 pieds par 57 pieds avec le fournisseur Sport direct pour un montant de 296.49 \$ taxes incluses.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire Projet de réfection et d'amélioration des terrains sportifs.

ADOPTÉE

84-05-24

15. CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BASKETBALL ET HOCKEY BALLE (PSISRPE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une promesse d'aide financière dans le cadre du programme PSISRPE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en mesure d'améliorer de façon significative les plateaux sportifs par la mise en place d'un terrain de basketball et hockey-balle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en mesure d'inclure cette dépense à l'intérieur de l'aide financière reçue dans le cadre du PSISRPE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la mise sur pied d'un terrain de basketball et hockey balle avec les fonds disponibles par le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) ;

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire Projet de réfection et d'amélioration des terrains sportifs.

ADOPTÉE

85-05-24

16. OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE À LA STATION DE SURPRESSION

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été effectuées à la génératrice de la station de surpression par l'ancien sous-traitant ;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications posent des problèmes au niveau du chauffe-moteur de la génératrice;

CONSIDÉRANT la nouvelle entente que nous avons avec l'entreprise WAJAX pour la maintenance annuelle de nos génératrices;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise WAJAX pour la réparation de la génératrice de la station de surpression et du changement de la pièce en question.

Le prix pour la pièce est de 845.71\$ taxes incluses.

Le montant budgétaire pour la réparation est établi à 1 300\$.

ADOPTÉE

86-05-24

17. ACHAT - DOUCHE OCULAIRE POUR LA STATION DE SURPRESSION

CONSIDÉRANT les recommandations reçues par notre conseillère de la mutuelle de prévention santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer la sécurité de ses employés lorsque ceux-ci manipulent des produits chimiques;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'ajouter une douche oculaire directement sur le robinet de la station de surpression, et ce, à moindre coût et que cette méthode convient à la mutuelle de prévention;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'achat d'une douche oculaire pour la station de surpression pour un montant maximal de 300\$.

ADOPTÉE

87-05-24

18. ACHAT - ENSEIGNES POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les différentes enseignes présentes sur les bâtiments municipaux sont en mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne du club de croquet et celle du chalet des loisirs doivent être changées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre reçue par l'entreprise SR Graphique pour l'élaboration, l'impression et la livraison de deux nouvelles enseignes.

ADOPTÉE

88-05-24

19. ÉTATS FINANCIERS 2023 - RLNO

CONSIDÉRANT QUE les états financiers du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (RLNO), pour les matières résiduelles, ont été remis au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers représentent des revenus équivalant aux dépenses, au montant de 1 287 429 \$;

CONSIDÉRANT QUE la conciliation des débiteurs démontre les montants suivants pour la Municipalité de Parisville :

- Solde fin au 31 décembre : 8 865 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter les états financiers 2023 du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (RLNO).

ADOPTÉE

89-05-24

20. DEMANDE D'AUTORISATION - INSTALLATION DE CACHES POUR LE GÉOCACHING À PARISVILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser mesdames Mélanie et Kathleen Ouimet à installer deux nouvelles "caches" à différents endroits publics sur le territoire de la municipalité afin de permettre la pratique du Géocaching sur son territoire.

Mesdames Ouimet s'engagent à faire approuver à l'avance par la municipalité chacun des emplacements choisis pour installer les caches et en assurent l'installation, l'entretien annuel et la désinstallation. La

municipalité se réserve le droit de demander à ce que les "caches" soient retirées à tout moment si elle le juge nécessaire.

ADOPTÉE

21. DEMANDE CITOYENNE - OUVERTURE DE LA ROUTE SAINT-ONGE SUD EN PÉRIODE HIVERNALE

Reportée.

90-05-24

22. RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la Municipalité de Parisville souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

ADOPTÉE

23. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

24. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

25. VARIA

Nil.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

91-05-24

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20 h 29 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 4 juin 2024.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier